

## **PROCES-VERBAL**

### **De l'Assemblée Générale de l'AVEAC**

### **Du mercredi 28 avril 2015 à 16h30,**

### **Aula du collège de l'Union, à Prilly**

#### **Ordre du jour**

- 1. Accueil et présences**
  - 2. Procès-verbal de l'AG 2014**
  - 3. Admission, démissions, mutations, effectif**
  - 4. Présentation des comptes, rapport des vérificateurs, nomination**
  - 5. Rapport d'activité du Comité**
  - 6. Nomination du Comité**
  - 7. Désignation des délégué-e-s à l'AD du SER et à l'AD SPV**
  - 8. Communication de la SPV**
  - 9. Divers et propositions individuelles**
- 

#### **1. Accueil et présences**

Frédéric Guggisberg, Président de l'AVEAC, ouvre l'Assemblée Générale à 16H45 en souhaitant la bienvenue aux membres présents et aux invités. Il s'excuse du retard pris à cause de la visite au FABLAB, et excuse les membres se trouvant encore au FABLAB.

#### **Modification et acceptation de l'ordre du jour**

Ordre du jour accepté.

#### **Présences**

Mme Christine Bossuat, Directrice administrative et financière de la DGEO, Mme Martine Bréchon, Collaboratrice du domaine ARTS de la DGEO, Mme Martine Cretegnny Présidente de la SVTM, Mr Grégory Durant Président de la SPV, Mr Grégoire Yersin, Président de l'AVES.

Il y a également plusieurs invités, enseignants en formation PIRACEF, non membres de la SPV.

#### **Excusés:**

Mr Cyril Petitpierre, Directeur de la formation HEP, Denis Leuba, Professeur formateur et responsable de la formation PIRACEF, Mr Laurent Emeri de la HEP en Valais, Mr Gilles Pierrehumbert, de la SVMS, Yves Froidevaux, Secrétaire Général de la SPV.

Pour les associations professionnelles de la SPV: de l'AVESAC Mme Anne Dentan, de l'AVEPS Mme Claudine Dutoit, de l'AVEPI Mr Roch Lehmann, de l'AVMES Mr Rémi Châtelain, ainsi que 13 membres actifs.

### **Présentation du nouveau comité de l'AVEAC.**

Frédéric Guggisberg Président, Catherine Marchand, Catherine Uebelhart, Corinne Corbaz, Anne Willommet, Philippe Etter. Frédéric remercie ses nouveaux collègues pour leur engagement au sein du Comité. Grâce à eux, « l'aventure de l'AVEAC » peut continuer.

## **2. Procès-verbal de l'AG 2014**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Frédéric remercie Véronique Petitgnat pour sa rédaction et rappelle que le PV peut être consulté sur le site internet de l'AVEAC.

## **3. Admissions, démissions, mutations, effectifs**

Frédéric annonce que deux collègues sont décédés cette année: Mr André-Georges Leresche, ancien président SPV, enseignant puis conseiller pédagogique ainsi que Mr Paul Walter, membre honoraire, décédé en juin 2014, responsable de la centrale d'achat de Territet. L'assemblée observe une minute de silence pour leur rendre hommage.

La parole est donnée à Catherine Uebelhart

L'AVEAC compte 172 membres actifs et 84 membres honoraires. 13 démissions à signaler dont 8 personnes qui ont pris leur retraite. 2 personnes sont en cours d'adhésion.

Cette diminution des effectifs est due aux départs à la retraite et n'est pas compensée par les nouvelles admissions.

## **4. Présentation des Comptes, rapport des vérificateurs, nomination**

Catherine U. présente les comptes de l'exercice du 15 mai 2014 au 26 avril 2015.

Recettes : Fr. 4234.85. Dépenses: Fr. 3853.15

Avoir en compte au 28 avril 2015 : Fr. 6673.86

Rapport des vérificateurs :

Olivier Dormond et Françoise Adamo ont vérifié les comptes et recommandent de les approuver ainsi que de donner décharge à la trésorière pour son travail. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Nouveaux vérificateurs désignés pour 2015-2016 : Rosanna Ciprianno, et Laurence Calderara. Suppléant: Olivier Dormont

Catherine U. présente le budget prévu pour la prochaine année 2015/2016.

Entrée de Fr. 4000.00 de la SPV par les cotisations. Dons et intérêts de Fr.102.00. Les recettes devraient s'élever à Fr. 4102.00 et les dépenses à Fr. 4180.00. Le solde devrait être d'environ Fr. 6600.00.

Frédéric Guggisberg remercie Catherine U. pour l'excellente tenue des comptes et pour le travail effectué.

## 5. Rapport d'activité du comité:

Frédéric Guggisberg présente le travail effectué par le Comité durant cet exercice.

Il a pris la présidence de l'Association. Il relève que c'est une activité qui prend beaucoup de temps, mais qui est très enrichissante humainement.

Durant l'année 2014-2015, le Comité:

- s'est réuni à 7 reprises
- a participé aux Conférences des Présidents des associations SPV
- a participé le 29 novembre 2014 à l'assemblée du SER à Delémont
- a rencontré Mme Christine Bossuat, Directrice financière à la DGEO
- A rencontré Mme Bréchon, collaboratrice pédagogique du domaine ARTS à la DGEO .
- Catherine U. s'est engagée dans le groupe de référence mis sur pied par Mme Bréchon, qui regroupe plusieurs enseignants dans le domaine des arts.
- A rencontré Denis Leuba, professeur formateur à la HEP, responsable de la formation PIRACEF.
- A écrit un courrier à Mme Lyon.
- A rédigé un article dans l'Educateur du mois d'avril 2015
- A organisé pour ses membres, une visite d'entreprise - le FABLAB à Renens, atelier de techniques d'impression en 3D
- A analysé le sondage effectué en 2014 auprès des membres de l'AVEAC

### Analyse du questionnaire de l'AVEAC réalisé au printemps 2014.

Anne W. commente les réponses au questionnaire :

Remerciements aux auteurs de ce sondage : Pierre Croset et François Cortésy.  
Difficultés d'analyse causées par le nombre de questions et des sous-questions,  
Questionnaire extrêmement touffu.

L'enquête n'a aucune prétention scientifique, elle est là pour dégager des tendances. 103 personnes ont répondu. Ce sondage n'est pas représentatif de ce qu'est l'enseignement des ACM car il n'a que 8 personnes qui ont suivi la formation PIRACEF qui ont répondu au sondage. L'analyse du sondage sera prochainement sur le site de l'AVEAC et pourra être consulté.

Dans le sondage, les réponses viennent surtout d'enseignants formés dans l'ancien système!

- Formation: 8 personnes sur 103 ont suivi la formation PIRACEF. Ces enseignants ont estimé que la formation pédagogique était satisfaisante, mais manquait de formation technique et pratique.
- Périodes: 88 % des enseignants ont obtenu le nombre de périodes désirées, et leurs attentes ont été respectées. (ce questionnaire a été réalisé avant la mise en place de la LEO)
- Temps d'enseignement: en 7-8-9 Harnos, la majorité des périodes d'ACM se répartissent sur 2 périodes consécutives par semaine et par semestre.
- Finances: ce sont les directions d'établissement scolaires qui ont la responsabilité du budget. Dans les cycles I et II (primaire), plus de la moitié des participants estiment que les moyens matériels et financiers pour leur enseignement sont corrects. Pour le cycle III (secondaire) aucune remarque n'a été rapportée, les OCOM n'ayant pas encore été mises en place au moment du sondage.
- PER: d'une manière générale, le PER convient au  $\frac{3}{4}$  des sondés, mais c'est la grille horaire qui pose problème. Difficulté, voire impossibilité d'atteindre les objectifs des différents axes du PER, dans le temps dévolu sur un semestre. Les axes les plus

satisfaisants, réalisables et évaluables, sont ceux concernant l'acquisition des techniques, l'expression et la représentation.

- Dispositions particulières pour les élèves en difficultés et mesures de sécurité: dans l'ensemble les élèves en difficultés sont intégrés dans le groupe classe. Les enseignants bénéficient d'une aide particulière sous la forme d'une personne accompagnant l'enfant. La responsabilité par rapport aux élèves du groupe n'est pas établie. Difficulté à assurer la sécurité des élèves nécessitant des soins particuliers. Remise en question de l'intégration de ces derniers, en raison du manque de formation adéquate pour l'encadrement de ce type d'élèves.
- Hétérogénéité des classes: Augmentation de l'hétérogénéité des élèves dans les classes de 9VG. Il en résulte une difficulté à évaluer les progressions d'apprentissage fixées par le PER avec tous les élèves. Cette hétérogénéité n'est au bénéfice, ni des élèves en difficulté, ni de ceux qui sont plus à l'aise.
- OCOM: l'organisation des OCOM dépend des établissements scolaires. (formation des groupes, budget, logistique). Plus de la moitié des participants ont proposé une ou plusieurs OCOM, et dans 70% des cas, les OCOM ont été ouvertes si le nombre d'élèves était suffisant.

Suite à l'analyse du questionnaire, le Comité l'AVEAC a décidé de réagir. Nous avons écrit à Mme Lyon en lui demandant un entretien pour lui faire part de nos préoccupations quant au faible nombre d'inscription à PIRACEF. Le Comité de l'AVEAC et la SPV rencontreront Mme Lyon le 26 mai prochain. Sont invités à participer à cette rencontre : la HEP (MM. Petitpierre et Leuba), la DGEO (M. Boucquet), la DGES (Mme Ostorero), ainsi que les RH de la DGEO (M. Brunner). Au vu des personnes invitées à participer, nous imaginons que Mme Lyon prend très au sérieux nos préoccupations, et qu'elle souhaite que des solutions soient proposées, avec l'ensemble de ses collaborateurs concernés.

Frédéric remercie Anne pour son travail et les commentaires réalisés.

## **6. Nomination du comité**

Le comité continue in corpore. Selon les statuts de l'Association, le Comité peut être composé de 10 membres. Deux personnes ont souhaité se joindre au Comité à la rentrée de septembre : Mmes Huguette Galland et Nathalie Teriaca.

Applaudissements de l'Assemblée pour leur engagement. La relève est assurée !

## **7. Délégation des délégués**

L'AD/SPV a lieu le 28 mai 2015 au Signal-de-Bougy. Pour notre Association, 11 membres sont représentés (le Comité + 5 membres)

L'AD/SER a lieu le 9 mai 2015 à l'UNIL. Notre association est représentée par Catherine Marchand et Françoise Adamo, Frédéric Guggisberg est excusé.

## **8. Communication de la SPV**

Frédéric rappelle que Grégory Durand est le nouveau Président de la SPV depuis cette année. Les relations entre le Comité de l'AVEAC et la SPV sont excellentes et il s'en réjouit. En tant que Président, il a appris à communiquer différemment. Changer de discours

en passant de la plainte à la demande. Ne plus être sous le régime de la revendication mais sur un mode de proposition. En l'occurrence, l'entrevue obtenue avec Mme Lyon est le résultat de ce changement. Dans la lettre que nous lui avons adressée, nous avons plutôt proposé que revendiqué.

La parole est donnée au Président de la SPV :

Grégory Durand nous transmet les plus cordiaux messages de la SPV et excuse Yves Froidevaux qui n'a pas pu être présent. Il remercie le Comité et son Président pour tout le travail effectué cette année. Les échanges ont été très constructifs.

- Rappel de la proposition SPV effectuée avec le groupe de travail de la DGEO, concernant les OCOM. Actuellement il y a 4 périodes, 2 en OCOM A et 2 OCOM B. La proposition est de modifier la répartition du nombre de périodes, soit : 1 période en Approche du Monde (AM) et 3 périodes pour les OCOM B. Cette proposition a été acceptée auprès de la Conférence des Présidents. Elle est actuellement en discussion au Département. L'avantage de cette proposition est de ne pas toucher à la LEO, mais uniquement au règlement de la LEO. C'est donc une décision du Conseil d'Etat et il n'y a pas besoin de passer par le Grand Conseil pour effectuer cette modification.
- La SPV est composée de 9 associations professionnelles. Elle a 158 ans et c'est la plus ancienne association syndicale pour les enseignants. Près de 3000 membres. C'est donc la plus importante et elle a du poids par sa grandeur. Si on veut que la SPV soit entendue au Département, il faut qu'elle soit toujours aussi bien représentée, donc plus de nouveaux membres... Et c'est à nous de solliciter nos collègues sur nos lieux de travail, pour les inciter à faire partie de la SPV.
- Grégory Durand nous dit ressentir une tension entre le Département et les établissements. Les propos de Mme Bossuat sont révélateurs : de crainte de se faire taper sur les doigts, les directeurs d'établissement veulent bien faire en appliquant la nouvelle réglementation au matière de gestion de l'enveloppe budgétaire. Cela se répercute sur le travail des enseignants, car il faut de plus en plus remplir des "fichiers informatiques" pour les finances, et également : "NEO" "DAFEO", les absences des élèves, les comptes, "Educanet", le "PER", etc... Tout cela a une incidence négative sur le travail des enseignants. La SPV est attentive au fait que notre métier ne se transforme pas en "agents de l'état", qui passent notre temps à remplir des formulaires et des petites cases, mais que l'on puisse retrouver notre liberté professionnelle.
- L'AD de la SPV avait habituellement lieu sur toute une journée. Changement pour cette année, puisque celle-ci a lieu sur une demi journée, le jeudi 28 mai 2015
- Du 22 au 31 mai auront lieu les élections des représentants à la CPEV. Gregory encourage nos membres à voter pour la SPV-SFS.

## 9. Divers

### Gestion des finances

Demande à Mme Bossuat effectuée par un membre qui n'a pas pu être présent à l'Assemblée générale :

*"Etablissement d'une fiche indiquant des montants cibles pouvant être attribués pour les ACM selon les différents degrés de la scolarité, adressée aux Directions d'établissements, ceci, afin d'éviter que chaque enseignant doive négocier ou du moins puisse le faire sur une*

*base concrète".*

La réponse de Mme Bossuat est catégorique. Cela n'est plus possible. Elle justifie cette prise de décision par le souhait des Autorités de laisser la liberté aux Directions d'établissements de gérer leur enveloppe financière. Cette manière de faire offre plus de souplesse aux Directions, notamment quand il y a mise sur pied de projets d'établissements, activités spéciales, ... qui nécessitent un investissement financier supplémentaire. De ce point de vue, c'est effectivement intéressant. Pour les enseignants des ACM qui ont l'habitude de travailler avec une somme allouée par élève, ça devient moins confortable. D'une certaine manière, nous devons négocier, justifier ...apprendre à nous "vendre". Cette concurrence donne plus de souplesse dans la créativité.

Cette manière de faire peut aussi être un avantage pour nous si l'on a envie de mettre sur pied des projets spéciaux en ACM et avoir des budgets supplémentaires. En demandant et en justifiant préalablement ces achats, il n'y a pas de raison que ceux-ci soient refusés.

C'est donc une gestion plus dynamique qui a été imposée aux Directions, et qui offre son lot d'avantages et d'inconvénients.

Questions de l'Assemblée à Mme Bossuat :

- *Comment se protéger afin qu'il n'y ait pas d'abus des directeurs?*  
Le budget des comptes de l'Etat de Vaud est transparent. On peut trouver les budgets alloués sur le site de l'état. Mme Bossuat et le Comité ont rédigé un nouveau document qui est à disposition sur le site de l'AVEAC.
- *Comment remplir les feuilles de demande de remboursement? Faut-il toujours mettre le nombre d'élèves ?*  
Les degrés Harmos sont regroupés par 2 années, pas besoin de faire du détail! Il faut indiquer le nombre d'élèves total, ou le pourcentage des effectifs.
- *Faut-il toujours arrêter les achats 15 jours avant la fin de chaque trimestre?*  
C'est le Conseil d'Etat qui a imposé cette règle, (à cause des changements de comptabilité); les achats effectués doivent être entrés en ligne 15 jours avant la fin du trimestre, mais il est possible de faire des achats les 15 derniers jours. Ils seront par contre remboursés le trimestre suivant.
- *Est-il obligatoire de donner les tickets au fur et à mesure?*  
La demande est d'envoyer chaque ticket à mesure pour faciliter la comptabilité et les remboursements, mais cela n'est pas une obligation!
- *Peut-on faire des achats à l'étranger?*  
Oui, on peut toujours faire des achats à l'étranger, tant que ce sont des articles que l'on ne trouve pas à la CADEV.
- *Y a-t-il des remboursements pour les km effectués pour les achats?*  
Oui c'est possible, à certaines conditions! C'est un sujet assez délicat! Cela dépend des achats.... Il faut regarder le document sur le site de l'AVEAC, quelles sont les directives et s'il faut les soumettre aux directions. Ces directives ont été approuvées par Mme Bossuat.
- *Pourquoi les remboursements sont-ils de plus en plus longs à nous parvenir?*

Il est conseillé de travailler de plus en plus avec des factures. Attention de toujours les mettre au nom de l'Etablissement et non à votre nom! Eviter d'avancer de l'argent pour les petits achats. Il faut d'abord regarder à la CADEV (obligation d'achat) s'il y a de la fourniture. Aux fournitures scolaires de Fribourg aussi!

- *Pourquoi acheter à la CADEV si on trouve meilleur marché ailleurs?*  
Parce que la CADEV travaille avec des fournisseurs avec lesquels ils obtiennent des tarifs intéressants. L'Etat est partie intégrante de ces choix et si on achète ailleurs on fait perdre de l'argent à l'Etat. Si on achète plus cher qu'à la CADEV (illégal), on sera remboursé au prix CADEV.

Pour toute autre question, Mme Bossuat propose d'être contactée directement à son adresse mail: [christine.bossuat@vd.ch](mailto:christine.bossuat@vd.ch)

Frédéric remercie Mme Bossuat pour son temps mis à notre disposition et pour toutes les réponses qu'elle a pu nous donner. Nous l'applaudissons chaleureusement.

### **Direction pédagogique de la DGEO**

La parole est donnée à Martine Bréchon, collaboratrice pédagogique.

a) VALVETECH du Bureau de Valorisation des métiers techniques de l'Arc Jurassien cherche 2 enseignants qui seraient enclin à mener une expérience. Collaboration avec le FABLAB pour connaître les besoins, en imprimantes 3D dans les classes. S'il y a des intéressés, Martine Bréchon se propose de faire le lien entre les intéressés et les demandeurs. Il y aura 2 visites organisées à Neuchâtel.

b) Rappel de la mise sur pied d'un groupe de travail du domaine ART constitué à la DGEO, regroupant des enseignants en AV et ACM. Le but est d'avoir une réflexion à plusieurs pour voir les besoins de nos branches pour ensuite faire des propositions et demandes concrètes. Martine Bréchon recherche encore des enseignants des degrés "1 à 3" pour travailler sur le PER. Elle rappelle que les heures de travail de ce groupe sont rémunérées en "POC".

Pour tout renseignement, la contacter à son adresse mail: [martine.brechon@vd.ch](mailto:martine.brechon@vd.ch)

### **SVTM**

La parole est donnée à Santo Mirabille, responsable du dépôt de la société où les enseignants peuvent acheter du matériel pour les ACM/TM/ACT. Le dépôt existe depuis plus de 20 ans et collabore avec la CADEV. Les achats effectués à la SVTM sont admis au même titre que ceux de la CADEV et de la CADEV fribourgeoise. Ce dépôt est reconnu par les services de Mme Bossuat. Adresse du site: [www.svtm.ch](http://www.svtm.ch)

Martine Crétegnny, Présidente de la SVTM intervient pour rappeler que la SVTM propose des cours de formation continue, ouvert aux membres et aux non-membres.

La SVTM a une fonction pédagogique, alors que l'AVEAC est une association professionnelle de la SPV, à but syndical.

### **TRIPAC**

Frédéric prend la parole et nous informe du recours fait au TRIPAC par notre collègue retraité Martial Delacour. L'opposition faite à la décision du nouveau système de classification de DECFO-SYSREM mis en place il y a quelques années suit toujours son cours. Actuellement, aucune nouvelle à donner dans l'évolution du dossier. Nous le remercions cependant pour sa persévérance.

### **Questions diverses**

*Est-ce que les enseignants TM du secondaire pourront-ils continuer à enseigner en 7-8 au même salaire, soit en classe 10 actuellement ?*

Pour enseigner au primaire, il faut avoir suivi une formation bachelor (classe 9). Ceux qui effectuent la formation PIRACEF sont en classe 10. Il y a donc une revalorisation salariale. Pour ceux qui sortent de la HEP avec une formation master en secondaire 1, ils sont en classe 11. S'ils effectuent la formation PIRACEF, ils seront en classe 10. C'est une dévalorisation qui n'incite pas les enseignants du secondaire à se former.

Grégory prend la parole pour nous dire que ce point sera abordé lors de la séance prévue avec Mme Lyon.

Fin de l'Assemblée générale à 18h45, suivi d'un apéritif, et du traditionnel souper

Lausanne, le 27 mai 2015

Pour le Comité, Corinne Corbaz